

# INFORMATION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L'EPIDEMIE

Pour assurer une continuité de service / éviter l'aggravation des phénomènes de pauvreté, d'exclusion, d'isolement des personnes :

- Mise en place d'un **accueil téléphonique de 8h 30 à 12h et de 13 h 30 à 17 h30, assuré par un agent administratif et un travailleur social**. Affichage des modalités d'accueil sur la porte du CCAS et communication sur le site de la ville, ainsi qu'auprès des partenaires sociaux
- Organisation d'un **suivi à distance des demandes** (téléphone, mail, etc.) ;
- Adaptation des **modalités de fonctionnement pour la pré-instruction et l'attribution des aides** pour permettre l'accès et le maintien des droits : prolongation des délais pour les aides alimentaires, les domiciliations CCAS...
- Veille sociale et préventive à travers la **mobilisation du registre nominatif du CCAS recensant les personnes âgées, handicapées ou vulnérables de la commune** (SDF, familles monoparentales isolées etc.); Visites de ces personnes via le portage de repas du restaurant municipal et appels téléphoniques aux autres personnes
- **Organisation des solidarités locales** : mise en place d'**initiatives / soutien aux initiatives locales**, dans une logique de prévention, de cohésion sociale et de solidarité : au profit des publics en difficultés, vulnérables, impactés par la crise (mobilisation de bénévoles, soutien entre voisinage, aide alimentaire auprès des personnes en situation d'exclusion, portage de courses aux personnes âgées ou en situation de handicap, portage de courses aux personnels médicaux mobilisés, etc.) sous réserve de respecter les consignes de l'Etat et des préfets, de conduire ces initiatives en étroite concertation avec les autorités décentralisées et compétentes.

Soutien au dispositif d'aide alimentaire du Panier Couramiaud pour assurer la distribution : mise en relation avec des citoyens solidaires et agents municipaux volontaires, mise en place d'un fonctionnement avec distribution des paniers repas en extérieur et respectueux des distances de sécurité sanitaires

Contacts avec les bénévoles de la Croix rouge pour des interventions auprès des seniors en difficulté pour effectuer leurs courses et qui ne souhaitent pas un portage de repas

Contacts avec les services administratifs en charge de l'attribution des prestations sociales pour veiller au maintien des droits : CAF CPAM...

- Mutualisation des ressources avec les opérateurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, institutionnels, associatifs etc. Echanges et concertation pour le traitement de situations sociales complexes : exemple mise à l'abri d'une personne SDF

## Recensement des aides apportées par les différents organismes pendant la période de confinement COVID 19 aux personnes vulnérables

<p><b>Le CCAS de Saint-Chamond</b> 04 77 31 05 53</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, présence d'un agent administratif et d'un travailleur social</li> <li>• Inscriptions portage de repas</li> <li>• Intervention des travailleurs sociaux sur des situations sociales</li> <li>• Distribution du courrier aux domiciliés</li> <li>• Fichier des personnes inscrites au Plan Canicule (majoritairement des seniors bénéficiant du portage de repas)</li> <li>• Prolongation des cartes alimentaires</li> <li>• Dérogations alimentaires pour la distribution du Panier Couramiaud</li> <li>• Mise en lien de citoyens solidaires et d'agents municipaux volontaires auprès des bénévoles du Panier Couramiaud pour assurer la distribution et remplacer ainsi les bénévoles âgés</li> <li>• Echanges réguliers avec les partenaires sociaux pour agir pour des personnes en situation de précarité</li> </ul>
<p><b>La Croix Rouge française</b> 09 70 28 30 00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoute, soutien psychologique</li> <li>• Livraison de produits de première nécessité</li> <li>• Intervention physique chez des personnes (dépannage tél,...)</li> </ul>
<p><b>Le Département Loire</b> 04 77 29 27 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aides exceptionnelles : secours d'urgence délivrés par un travailleur social</li> </ul>
<p><b>La MDPH</b> 06 15 36 83 49 <a href="mailto:veillehandicap@mlla.loire.fr">veillehandicap@mlla.loire.fr</a></p> <p><b>La MLA</b> 04 77 49 91 91 <a href="mailto:accueil@mlla.loire.fr">accueil@mlla.loire.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cellule de veille handicap : 7 écoutants qui de relaient 7j/7 de 8h à 21h applicable à l'accompagnement des situations des enfants et adultes en situation de handicap</li> <li>• 3 conseillers accueil autonomie + responsable accueil et cellule courrier</li> </ul>
<p><b>La CAF</b> <a href="mailto:aide-urgence@caf42.caf.fr">aide-urgence@caf42.caf.fr</a> 0 810 25 42 80 <b>Territoire Gier-Ondaine-Pilat</b> 04 77 22 24 28</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une aide alimentaire d'urgence pour les familles allocataires en grande difficulté. Les demandes sont instruites par les travailleurs sociaux de la CAF qui analyseront la situation de la famille</li> </ul>
<p><b>UDAF de la Loire</b> <b>Antenne St-Chamond</b> 04 77 31 00 10 <b>Siège : 04 77 43 24 69</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une permanence standard de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h</li> </ul>

<p><b>L'AGIRC-ARRCO</b>  <b>0 971 090 971</b>  <b>Prix d'un appel local</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service gratuit d'aide aux courses pour les retraités en situation de fragilité de plus de 70 ans (les assurés sont contactés par les collaborateurs de l'AGIRC-ARRCO ou peuvent appeler le numéro indiqué)</li> <li>• Une cellule d'écoute pour les assurés s'étant inscrits au cours de ces derniers mois aux prestations proposées par les centres de prévention Bien vieillir</li> </ul>
<p><b>L'assurance maladie</b>  <b>3646 (uniquement en cas d'urgence)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CMUC et ACS : les droits sont prorogés de trois mois pour la complémentaire solidaires avec ou sans participation arrivant à échéance entre le 12 mars et le 31 juillet 2020</li> <li>• AME : idem, prolongation de trois mois sur la même période</li> </ul>

<p><b>La poste</b>  <a href="http://www.labansquepostale.fr">www.labansquepostale.fr</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité d'effectuer des retraits dès le samedi 4 avril dans le réseau des distributeurs automatiques de billets</li> <li>• Dès le 6 avril, 27 bureaux de poste pour la Loire dédiés au versement des prestations sociales et aux opérations bancaires de première nécessité</li> </ul>
<p><b>Solidarité numérique</b>  01 70 772 372</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance pour permettre aux personnes éloignées du numérique d'avoir un médiateur en ligne pour les accompagner dans leurs démarches</li> <li>• 50 tutos sont proposés sur tous les sujets pour les personnes plus autonomes  <a href="https://solidarité-numérique.fr">https://solidarité-numérique.fr</a></li> </ul>
<p><b>YOOPIES</b>  <a href="mailto:Yoopies.fr@press.yoopies.com">Yoopies.fr@press.yoopies.com</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme pour aider aux courses, lien social, garde d'enfants, soutien pédagogique...</li> </ul>
<p><b>Gier Pilat Habitat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contact téléphonique auprès de leurs locataires de plus de 70 ans puis lien avec les organismes sociaux</li> </ul>